

OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES DECHETS ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Lot 1 : Observation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DE LA REGION GRAND-EST EN 2020



Financé par:









En 2020, la Région Grand Est était composée de 126 EPCI ayant la compétence collecte et de 57 EPCI ayant la compétence traitement des déchets.

1. Prévention et financement du SPGD :

Il existe plusieurs outils de prévention afin de réduire les quantités de déchets produits par les habitants. Le premier étant les plans de prévention. En 2020, 45 % de la population était couverte par un PLPDMA. Le développement des partenariats entre les déchèteries et les structures de réemploi permettent de détourner une partie des tonnages de déchèteries dans le but de leur offrir une seconde vie. En 2020, 25 % des déchèteries avaient mis en place de type de partenariat.

Les actions de sensibilisation au compostage sont également des moyens de prévention afin de réduire la quantité d'ordures ménagères. En 2020, 65 % des EPCI ont indiqué dans l'enquête avoir promut le compostage, et il est estimé que 14 % de la population de la Région avait une solution de compostage de proximité (via composteurs individuels, de quartier ou en établissement) grâce aux tarifs préférentiels des composteurs des collectivités. Environ 30 000 t auraient été détournées des OMR grâce aux composteurs.

La tarification incitative qui constitue également un outil pour réduire la production de déchets a été adoptée par 54 collectivités en 2020 et couvre 30 % de la population.

Le mode de financement du Service Public de la Gestion des Déchets dans le Grand Est a été majoritairement financé par la TEOM : 55 % de la population en 2020.

2. **OMA:**

Les OMA sont composées des OMR ainsi que les déchets des collectes séparées à savoir : le verre, les emballages et papiers et également les biodéchets. Les quantités collectées en 2020 sont détaillées dans le graphique cicontre :

Les OMR constituent 68 % des OMA et cette proportion diminue d'années en années puisqu'elle était de 70 % en 2015. La quantité de DMA devrait continuer de diminuer avec le déploiement d'ici fin 2022 de l'extension des consignes de tri et la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2024.



Figure 1 : Composition des OMA en 2020

En effet, pour les collectivités qui permettaient

en 2020 à leur usager de trier l'ensemble des emballages en plastiques, le ratio de collecte de ce flux par habitant était de 59 kg/hab., soit 5 kg de plus par habitant que la moyenne régionale.

Concernant la collecte des biodéchets, en 2020, 24 % de la population était couverte par ce type de collecte.



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est

Analyse des DMA en 2020

De manière générale, depuis 2010, la production d'OMA a diminué de 12 kg/hab. soit une baisse de 15 % sur ces 10 dernières années. Si l'on se base sur cette tendance, le ratio moyen d'OMA par habitant devrait s'élever à 278 kg/hab. en 2025. Les objectifs du PRPGD seraient donc atteints.

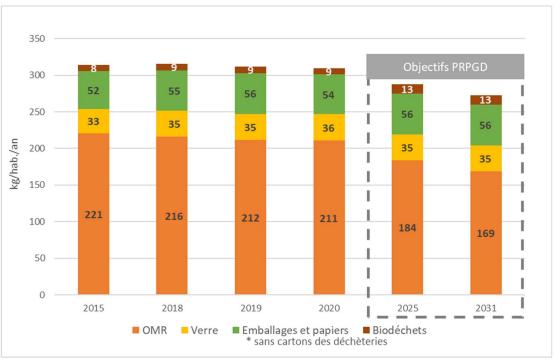


Figure 2: Production des OMA et objectifs du PRPGD

3. **DMA**:

3.1 Quantités collectées

Les DMA sont constitués à la fois des OMA et des déchets occasionnels des ménagers collectés à la fois en déchèteries et par des collectes spécifiques. En 2020, ce sont 1 066 052 t de déchets qui ont été apportés en déchèterie, soit un ratio de 193 kg/hab./an. Si l'on prend en compte les déchets collectés hors déchèteries tels que les déchets issus de la collecte des encombrants en porte à porte, la collecte de déchets verts ou encore le textile, ce ratio atteint 210 kg/hab. et 1 164 459 t.

En 2020, contrairement aux tendances des années passées, nous pouvons observer une baisse des DMA. Cette baisse est due à une diminution des OMA ainsi qu'une réduction des tonnages en déchèteries. Ces baisses s'expliquent par la fermeture des déchèteries durant la période du premier confinement ainsi qu'une année sèche pour les végétaux. Entre 2019 et 2020, il y a une diminution de 4 % des DMA. Cette production de DMA retrouve le niveau de 2015. Rapporté à la population, le ratio de production de DMA s'élève à 521 kg/hab./an.

A titre de comparaison, la moyenne nationale est de 582 kg/hab. en 2019.





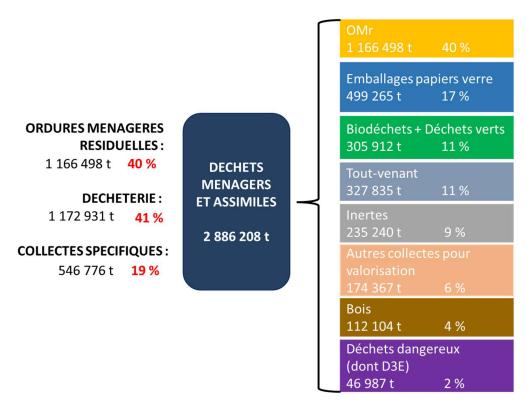


Figure 3 : Synthèse des DMA produits en 2020

Les DMA sont composés à 40 % des OMR et 41 % des déchets occasionnels collectés en déchèterie. La part d'OMR dans les DMA a diminué : passant de 43 % en 2015 à 40 % en 2020. La part de déchets collectés en déchèterie a augmenté de 4 % sur cette même période (de 37 % à 41 %).

3.2 Destination et valorisation des DMA

Concernant la destination géographique des DMA, 97,2 % du flux est traité in-situ. Parmi le flux restant, 1,7 % est traité à l'étranger notamment en Allemagne par incinération.

En 2020, 44,6 % des DMA ont subi une valorisation matière ou organique. L'objectif du PRPGD est d'atteindre 50 % en 2025. Le plan fixe également un objectif afin de réduire les quantités enfouies : le but étant de réduire de 30 % les quantités enfouies entre 2010 et 2020. Entre 2015 et 2020, cette baisse était de 26 %.

4. Conclusion

Cette année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du Covid-19 qui a impacté la production de déchets. En effet, une baisse de 4 % des DMA a été identifiée entre 2019 et 2020 tandis que la tendance sur la période 2015-2019 était sur une augmentation de 4 %. Cette baisse de production permet de se rapprocher des objectifs du PRPGD. Pour rappel l'objectif est d'atteindre 496 kg/hab./an de DMA. En 2019 ce ratio était de 542 kg/hab. et a atteint 521 kg/hab. en 2020.

Ce rapport relate également les impacts de la tarification incitative qui se positionne comme un réel outil de prévention permettant de diminuer la quantité d'OMR (- 37%) et d'augmenter les tonnages collectés en collectes séparatives de 14 % à 25 % en fonction des flux.

L'année 2020 étant particulière, les données 2021 seront précieuses pour constater ou non la diminution des déchets.

